

29 mars 1989, 9-90 du 10 janvier 1990, 959-91 du 10 juillet 1991, 1484-92 du 7 octobre 1992, 1177-94 du 3 août 1994, 1056-97 du 20 août 1997, 1317-2001 du 7 novembre 2001 et 187-2006 du 22 mars 2006 soit de nouveau remplacé par le suivant :

«QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions soit autorisée à utiliser ces crédits jusqu'au 31 mars 2010;».

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49841

Gouvernement du Québec

Décret 392-2008, 23 avril 2008

CONCERNANT monsieur William John Mackay, vice-président de la Société d'habitation du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :

QUE les conditions d'emploi annexées au décret numéro 24-2007 du 16 janvier 2007 concernant la nomination de monsieur William John Mackay comme vice-président de la Société d'habitation du Québec, soient modifiées :

1^o par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 3.1 par le suivant :

«Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un vice-président d'un organisme du gouvernement du niveau 5.»;

2^o par le remplacement, dans l'article 4.3, de «2 070 \$» par «2 415 \$».

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49842

Gouvernement du Québec

Décret 395-2008, 23 avril 2008

CONCERNANT une demande de certains employés à l'effet de participer à un régime de retraite en vertu du paragraphe 2^o de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou en vertu du paragraphe 5^o de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2^o de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), modifié par l'article 42 du chapitre 43 des lois de 2007, ce régime s'applique à un membre du personnel du lieutenant-gouverneur, d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1) qui n'est pas assuré d'une intégration ou d'une réintégration dans une fonction visée par ce régime ou par le régime de retraite du personnel d'encadrement si, à sa demande, le gouvernement adopte un décret à cet effet, sauf si ce membre peut se prévaloir de l'article 9.0.1 de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11) ou de l'article 54 de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12);

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 5^o de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1), modifié par l'article 131 du chapitre 43 des lois de 2007, ce régime s'applique dans la mesure prévue par le chapitre I de cette loi à un membre du personnel du lieutenant-gouverneur, d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1) qui occupe une fonction de niveau non syndicable désignée au paragraphe 4 de la section I de l'annexe I et qui n'est pas assuré d'une intégration ou d'une réintégration dans une fonction visée par ce régime ou par le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics si, à sa demande, le gouvernement adopte un décret à cet effet, sauf si ce membre peut se prévaloir de l'article 9.0.1 de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11) ou de l'article 54 de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12);

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 220 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et en vertu du deuxième alinéa de l'article 207 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le décret pris en vertu du paragraphe 2^o de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et

des organismes publics ou en vertu du paragraphe 5° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement peut avoir effet au plus 12 mois avant son adoption;

ATTENDU QUE les employés dont le nom figure à l'annexe ci-jointe sont membres du personnel d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ou l'ont été à un moment depuis la date de prise d'effet du présent décret;

ATTENDU QUE ces employés ne sont pas assurés d'une intégration ou d'une réintégration dans une fonction visée au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou au régime de retraite du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ces employés ne peuvent se prévaloir de l'article 9.0.1 de la Loi sur le régime de retraite des enseignants ou de l'article 54 de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires;

ATTENDU QUE ces employés ont demandé au gouvernement que le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou le régime de retraite du personnel d'encadrement leur soit applicable;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à leur demande conformément au paragraphe 2° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou au paragraphe 5° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor:

QUE chacun des employés dont le nom apparaît à l'annexe ci-jointe soit autorisé à participer au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou au régime de retraite du personnel d'encadrement au cours de la période durant laquelle il est membre du personnel d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale et pour laquelle il a demandé d'y participer;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de son adoption par le gouvernement mais qu'il prenne effet 12 mois avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

1- Les employés dont le nom apparaît ci-dessous ont demandé au gouvernement de participer au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Archambault, Diane
 Audy, Caroline
 Augustin, Pierre-Louis
 Beaulieu, Valérie
 Bergeron, Nadia
 Bernier, Céline
 Bérubé, Nicole
 Boivin, Gitane
 Bourdeau, Martine
 Brazeau, Danielle
 Brière, Jeanne D'Arc
 Bruneau, Louise
 Cannon, Philippe
 Careau, Annie
 Châteauneuf, Mélanie
 Conaré, Sokhna
 Cossette, Francis
 Côté, Elysa
 Côté, Éric
 Côté, Jean-Guy
 Couture, Edith
 Cyr, Carole
 Demers, Catherine
 Demers, Doris
 De Roy, Chantalle
 Desforges, Stéphanie
 Deslandes, Lucie
 Doyon, Karine
 Dufour, Sébastien
 Dupuis, Lynda
 Dussault, Lisette
 Forest, Marc
 Fortin, Diane
 Fortin, Marc L.
 Gagné, Joannie
 Gagné-Lafrance, Élodie
 Gagnon, Denise
 Gargantini, Diane
 Gariépy, Sébastien
 Gaulin, Isabelle
 Gauthier, Gilles
 Gilbert, Mélanie
 Girard, Dominique
 Giroux, Pierrette
 Grisé, Marie-Andrée
 Guay, Stéphane
 Hobeika, Daria
 Jobin-Gagnon, Crystel

Karpman, Carole
 Lachance, Véronique
 Lacroix, Carole
 Ladouceur, Éric
 Lahaie, Patrick
 Lajoie, Simon
 Lamontagne, Hugo
 Lamy, Yvon
 Langelier, Bruno
 Lapointe, Jean-Sébastien
 Lavergne, Ginette
 Lavoie, Cédric
 Lavoie, Ève
 Lévesque, Agathe
 Lizé, Françoise
 Majeau, Carole
 Mariage, Martine
 Martineau-Taillefer, Carine
 Massicotte, Nicole
 Morneau, Catherine
 Murray, Ernest
 Ouimet, Ginette L.
 Pagé, Myriam
 Pageau, Caroline
 Paquet, Julie
 Parent, Nancy
 Pelletier, Anne
 Pelletier Pépin, Manon
 Perreault, France
 Plamondon, Rachel
 Plante, Danielle
 Poulet, Isabelle
 Richard, Lucie
 Rochette, Nicolas
 Sauvageau, Christine
 Savard, Manon
 Smith, Doreen
 Tessier, Caroline
 Thériault, Patricia
 Tousignant, Marie
 Tremblay, Jenny
 Tremblay, Nathalie
 Trudeau, Francis
 Turgeon, Melissa
 Vogels, Sylvie

CONSEIL DU TRÉSOR

Canac-Marquis, Louise
 Evangelista, Lucianna
 Joachim, Marie-Anne
 Martel, Lyne
 Morin, Sylvette

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Bergeron, Mélanie
 Dallaire, Paule
 Faucher, Alain
 Gagnon, Sylvie
 Lagacé, Frédéric
 Lavoie, Émilie
 Lavoie, Marie-Ève
 Lessard, Claire
 Ménard, André
 Thibault, Mireille
 Vachon, Paule

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Grenier, Valérie
 Grenon, Josée
 Lachaine, Sébastien
 Ledoux, Kim
 Lemieux, Isabelle
 Marineau, Jean-Sébastien
 Rajotte, Martine
 Sawyer, Danielle

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Arbour, Steeve
 Belleau, Jean-François
 Boucher, Alexandre
 Darveau, Sylvie
 Gagnon, Johanne
 Harbour, Monic
 Lacasse, Stéphane
 Leblanc, Steeve
 Rémillard, Claire
 Rigazio, Claire
 Roy, Marie-Josée

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Angibeau, Nathalie
 Brisson, Julie
 Kritsidimas, Christos

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Angers, Jean-Philippe
 Champagne, Julie
 Couture, José

Dion, Marie-Ève
Eng, Diane
Gélinas, Nathalie
Lacourcière, Josée
Proulx, France
Proulx, Suzanne
Rousse, Marc
Simard Gagnon, Olivier
Tremblay, Maryline

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS

Beaudry, Christine
Biédron, Mélanie
Chaillé, Christiane
Demers, France
Doucet, Daniel
Doyon, Marie-Eve
Gautrin, Isabelle
Gendron, Martine
Harvey, Denis
Marceau, Chantal
Marineau, Sabrina
Marion, Christine
Peachy, Claude
Robitaille, Madeleine
Thivierge, Florence

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Boivin, Johanne
Bouclin, Lysiane
Forget, Sylvie

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Dion, Jean-Pierre
Emmanuel, Caroline
Lebel, Nicole
Lefevre, Guillaume
Martucci, Nancy
Paquet, Denis
St-Jean, Claire

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Abkey, Abdulkadir
Bouchard, Sonia
Rouleau Beauschese, Émilie

MINISTÈRE DES FINANCES

Canac-Marquis, Louise
De Iacovo, Emilia
Evangelista, Luciana
Gasse, Dominique

Joachim, Marie-Anne
Johnson, Marie-Claude
Poulin, Catherine
Sauvé, Valérie
Théberge, Marjorie
Tremblay, Claire

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Croteau, Damir
Rémillard, Claire

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Simard, Gaétan

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Johnson, Marie-Claude

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Bergeron, Isabelle
Brunet, Jean-Philippe
Carignan, André
Champagne, Marie-Pier
Desharnais, Daniel
Labrie, Gervaise
Lévesque, Josée
Loranger, Robert
Mathon, Patrick
Matteau, Christiane
Mercier, Brigitte
Rodrigue, Valérie
Salois, Fanny

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Angers, Julie
Asselin, Hélène
Beaulieu, Nicole
Bellerive, Lucille
Bissonnette, Philippe
Byrne, Cynthia
Côté, Jean-Guy
Delisle, Frédérique
Dubuisson, Marie-France
Emond, Geneviève
Faucher, Virginie
Gagné, Pierre
Gagnon, Manon
Gaudreault, Pierre
Gauthier, Alain

Gilbert, Marie-Christine
 Jean, Isabelle
 Lafontaine, Marie-France
 Landry, Chantal
 Landry, Sandra
 Larivière, Michèle
 Lavoie, Guylaine
 Lavoie, Mario
 Leclerc, Lyne
 Lemieux, Claude
 Lessard, France
 Lizotte, Laura
 Michaud, Brigitte
 Paquet-Brousseau, Dyanne
 Parenteau, Marie
 Potvin, Nathalie
 Poulin, Isabelle
 Poulin, Hélène
 Poupard, Michelle
 Prévost, Solange
 Prince, Odette
 Proulx, Jean-François
 Royer, Francine
 Servant, Natalie
 St-Jacques, Marie-Michelle
 St-Pierre, Denise
 Thibault, Jocelyne
 Thivierge, Florence
 Vanasse, Nathalie

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Bilodeau, Kevin
 Cannon, Philippe

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE
 L'EXPORTATION

Bonin, William
 Brière, Emmanuelle
 Correa-Appleyard, Dolorès
 Eid, Christiane
 Fournier, Louise
 Goulet, Lise
 Goya, Manuela
 Koutchenkov, Philippe
 Lalumière, Pierre
 Larochelle, Linda
 Mignault, Isabelle
 Montminy, Madone
 Normand, Joachim
 O'Brien, David
 Perrault, Louise

Prass, Elisabeth
 Pronovost, Jolyane
 Renaud, Jean
 Robichaud, Sara

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Bédard, Lise
 Bujold, Aurélie
 Frenette, Yvon
 Lapointe, Diane

REVENU QUÉBEC

Fortin, Harold
 Zavaglia, Marisa

2- Les employés dont le nom apparaît ci-dessous ont demandé au gouvernement de participer au régime de retraite du personnel d'encadrement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Blackburn, Karl
 Brien, Pierre
 Carrier, Claudette
 Charbonneau, Sylvie
 D'Amours, Anne-Marie
 Dionne, Manuel
 Hammond-Careau, Marie
 Marcil, Olivier
 Mercier, Éric R
 Nobert, Jean
 Placido, Connie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
 PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Lecours, Manon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
 ET DU SPORT

Marineau, Jean-Sébastien

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
 LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Mackay, Elizabeth

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES
 COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Zummo, Suzanne

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS

Pelletier, Louis-Marie
Perreault, Sarah

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paquin, Jean-Pierre

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Paquin, Jean-Pierre
Paquin, Pierre

MINISTÈRE DES FINANCES

Marquis, Jérôme
Mercier, Véronique

MINISTÈRE DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

Blouin, Lynn

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Drouin, Claude

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Boivin, Diane
Francoeur, Marie-Claude
Mackay, Elizabeth
Marcil, Olivier

MINISTÈRE DU TOURISME

Lalumière, Pierre

49843

Gouvernement du Québec

Décret 396-2008, 23 avril 2008

CONCERNANT la nomination de deux membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1, modifiée par le chapitre 49 des lois de 2006), est constitué le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 196.3 de cette loi, le Comité de retraite se compose d'un président et de seize autres membres nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas deux ans, soit sept membres représentant les employés visés par le régime de retraite du personnel d'encadrement, nommés après consultation des associations concernées dont notamment une personne représentant les cadres supérieurs du secteur de la santé et des services sociaux, et huit membres représentant le gouvernement ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.10 de cette loi, les membres du Comité de retraite, autres que le président, ne sont pas rémunérés mais ils ont toutefois droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiées faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 142-2006 du 15 mars 2006, madame Carole Trempe a été nommée de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 562-2006 du 20 juin 2006, monsieur Patrick Déry a été nommé membre de ce Comité de retraite, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE la consultation requise par la loi a été effectuée ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE madame Anne-Marie Chiquette, avocate en pratique privée, soit nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, comme membre représentant les cadres supérieurs du secteur de la santé et des services sociaux, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de madame Carole Trempe ;

QUE madame Maryse Tremblay-Lavoie, conseillère experte, ministère des Finances, soit nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, comme membre représentant le gouvernement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Patrick Déry ;